

# PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

du VINGT-TROIS OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT CINQ

DEMANDEUR :

**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
34, Rue de Strasbourg BP 265  
à CARCASSONNE (11000).

S.E.L.A.R.L.  
AUXILIA JURIS  
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOC.  
76 Allée d'Iéna  
11000 CARCASSONNE  
Tél. : 04.68.25.03.31  
Fax : 04.68.71.05.60  
paiement CB en ligne  
<https://www.auxiliajuris.fr>  
SIRET : 504 120 635 00025

dossier n° 6070825



S.E.L.A.R.L.  
AUXILIA JURIS  
Commissaires de Justice assoc.  
76 Allée d'Iéna  
11000 CARCASSONNE  
Tél. :04.68.25.03.31  
Fax : 04.68.71.05.60  
paiement CB en ligne  
<https://www.auxiliajuris.fr>  
SIRET :504 120 635 00025

## PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

Dressé le **vingt-trois octobre**  
**deux mille vingt cinq**

Références à Rappeler :

6070825/INV/LP

### A LA DEMANDE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE, dont le siège social est situé 34, Rue de Strasbourg, BP 265 à CARCASSONNE (11000), agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social .

*Elisant domicile en notre Etude.*

**AGISSANT EN VERTU** D'Un jugement en matière de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 8 octobre 2025

**Nous commettant à l'effet de procéder à l'inventaire de l'actif mobilier, des garanties qui le grèvent et d'une priseée du patrimoine de :**

S.A.R.L. GERSANELIA exerçant sous le nom  
commercial "AU PETIT GAZOUILLIS"  
5 Rue de l'arcade

11400 CASTELNAUDARY

Déférant à cette réquisition,

**Selarl AUXILIA JURIS, Huissiers de Justice associés domiciliée 76 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE l'un d'eux soussigné ;**

Me suis transporté 5, Rue de l'Arcade à CASTELNAUDARY (AUDE) où là étant, en présence de Mme DAURIAC, je procède à l'inventaire de l'actif mobilier suivant :

Désignation	Valeur continuation d'activité	Valeur liquidative
<b>Côté accueil</b>		
1 machine à café de marque EXPOBAR		
1 moulin à café		
1 machine à glaçons		
1 réfrigérateur top		
1 lave-vaisselle de marque ELETTOBAR type E40		
1 lot de verres et diverses vaisselles		
<b>Salle de restauration</b>		
13 tables 2 places et 3 tables 4 places avec chaises assorties		
1 petit meuble range-couverts avec les couverts		

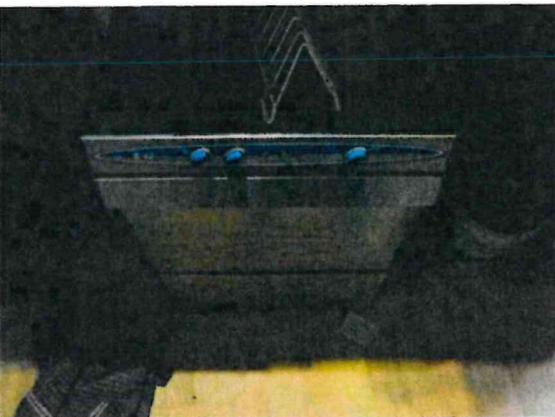
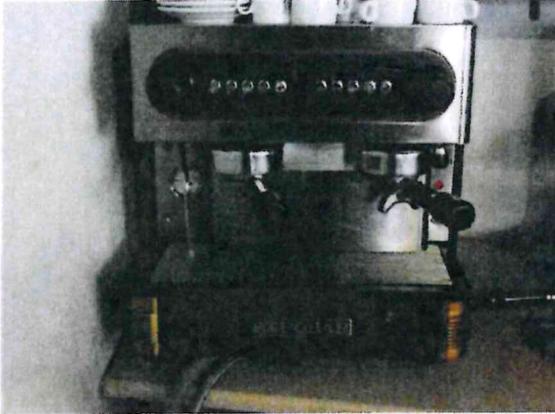
<b>Cave</b>			
1 congélateur en fonctionnement			
1 congélateur hors service			
<b>Partie cuisine</b>			
2 plonges inox avec un retour inox et 1 lave-vaisselle			
3 étagères inox murales sur équerres avec ustensiles de cuisine			
1 four électrique			
1 étagère support inox			
1 piano 4 feux gaz avec plancha gaz et four intégré de marque MBM			
1 friteuse de marque PREMIUM FRYER sur étagère			
1 tour réfrigéré inox 4 portes			
1 hotte aspirante inox			
2 étagères murales inox			
3 armoires inox professionnelles positives dont 1 au milieu en panne			
1 desserte inox 2 plateaux			
1 congélateur vitrine avec ouverture par le dessus			
1 étagère murale fermée inox de marque METRO			
1 rince-doigts inox			
<b>Premier étage</b>			
1 ordinateur complet hors service avec imprimante			
1 écran d'ordinateur de marque PACKARD BELL			
<b>Pièce à usage de grenier</b>			
4 machines à laver en panne			

A notre demande concernant du matériel en dépôt ou faisant l'objet d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire, il nous est indiqué par Mme DAURIAC qu'il n'en existait pas hors TPE et Box internet), réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves.

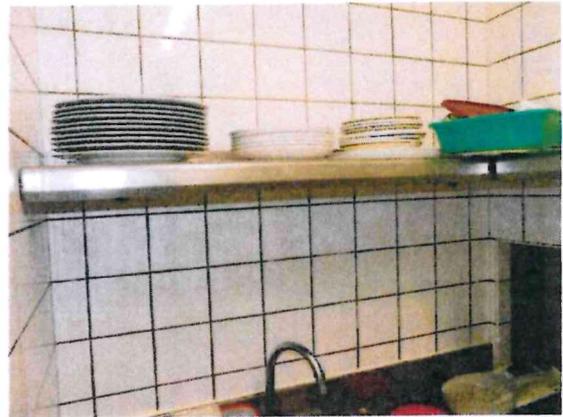
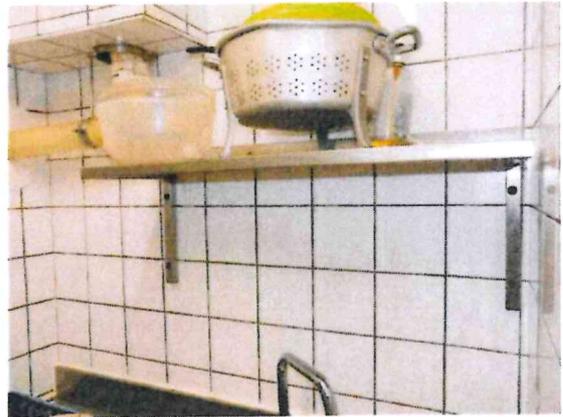
Concernant l'éventuelle application d'une clause de réserve de propriété, il nous est répondu qu'elle n'a pas souvenance d'avoir signé ou souscrit un contrat ou un bon de livraison se prévalant d'une pareille clause ;

Ceci fait Mme DAURIAC nous a déclaré qu'elle avait fidèlement fait décrire tout ce qui représentait son actif mobilier, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves. Il nous déclare en outre qu'elle n'avait aucun salarié à son service.

J'ai pris les photos ci-dessous afin d'illustrer cet inventaire :











Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

*Maitre Laurent PROSPER*  
*Commissaire de Justice*

